

Le Conseil d'Etat a accueilli la conseillère fédérale Eveline Widmer-Schlumpf

Dans le cadre des traditionnelles visites de courtoisie des membres de l'Exécutif fédéral au gouvernement neuchâtelois, le Conseil d'Etat in corpore a accueilli, mardi 31 mai 2011 en fin de journée à l'Abbaye de Bevaix, la conseillère fédérale Eveline Widmer-Schlumpf, cheffe du Département fédéral des finances (DFF). La rencontre entre le gouvernement neuchâtelois et Mme Eveline Widmer-Schlumpf a été l'occasion de s'entretenir sur un certain nombre de sujets intéressant conjointement la Confédération et le canton de Neuchâtel.

Péréquation financière

A la suite de la modification ce printemps par le Conseil national du projet du Conseil fédéral en matière de péréquation financière pour les années 2012 à 2015, qui en change les critères de répartition, le Conseil d'Etat a fait part à la cheffe du DFF de son soutien de la position du Conseil fédéral afin de ne pas modifier l'équilibre de la péréquation financière.

Le Conseil d'Etat a aussi insisté sur l'importance de la qualité des informations transmises par la Confédération aux cantons pour éviter ainsi des effets de rattrapage dans le système de la péréquation qui touche tous les cantons, tout particulièrement dans l'élaboration de leurs budgets. Le Conseil d'Etat a relevé par ailleurs l'importance de la compensation des cas de rigueur, qui constitue un mécanisme transitoire indispensable pour absorber les changements apportés par la RPT. Pour le Canton de Neuchâtel, la disparition abrupte de cette compensation serait catastrophique car il s'agit d'un revenu de 120 millions sur un budget de 1,9 milliard.

La conseillère fédérale a admis que la question de l'attribution des 112 millions n'est pas résolue pour l'heure et qu'elle sera tranchée par les Chambres fédérales. Elle a rappelé la position du Conseil fédéral qui propose le statu quo pour les quatre prochaines années et de rester dans une proportion 50-50. Mme Eveline Widmer-Schlumpf s'est dite par ailleurs sensible à la précision des chiffres transmis par la Confédération aux cantons, cela pour des questions de crédibilité.

Réforme fédérale de l'imposition des entreprises

Le gouvernement cantonal a rappelé le rôle important de l'économie neuchâteloise pour l'économie suisse en matière d'exportation. Si la problématique du remboursement de l'apport en capital n'est pas primordiale dans le canton de Neuchâtel, il a souligné l'importance que les sociétés annoncent leurs remboursements et l'importance d'une bonne qualité d'information entre l'Administration fiscale fédérale et le Service des contributions neuchâtelois afin de pouvoir apprécier les conséquences fiscales. Avoir connaissance le plus rapidement possible des demandes de remboursements adressées à la Confédération permettra ainsi de pouvoir anticiper les effets sur le plan cantonal. Mme Eveline Widmer-Schlumpf s'est engagée à reprendre la question avec l'Administration fiscale fédérale.

BNS

Alors que l'annonce de la possible suspension de la distribution des bénéfices excédentaires de la BNS a été faite il y a plus de quatre mois, le Conseil d'Etat a dit son inquiétude et a rappelé l'enjeu financier de taille pour le canton de Neuchâtel, qui s'élève à 37 millions de francs. Le gouvernement cantonal a vivement souhaité pouvoir disposer des informations nécessaires à l'établissement de son budget 2012, à l'instar des autres cantons; il a par ailleurs demandé à ce que les cantons soient informés des discussions qui se tiennent entre la BNS et la Confédération et qu'une coordination soit mise en place. La cheffe du DFF a déclaré comprendre la situation des cantons et a reconnu l'importance de les associer aux réflexions menées.

TransRUN et H20

Le Conseil d'Etat a insisté sur le fait que l'amélioration de l'accessibilité du canton, de ses villes et pôles est un facteur clé pour la compétitivité économique de ses entreprises, et par conséquent de la santé financière de ses habitants. Le développement du TransRUN est donc indispensable pour améliorer la situation, tout particulièrement le tronçon entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds, qui représente un point faible du réseau ferroviaire neuchâtelois. Le gouvernement cantonal a rappelé à Mme Eveline Widmer-Schlumpf que deux opportunités sont actuellement envisagées dans ce sens: d'une part, les CFF devraient investir des montants conséquents pour l'assainissement de ce tronçon, qui pourraient être transférés pour le financement du TransRUN et, d'autre part, la Confédération a retenu le projet d'agglomération neuchâteloise dont fait partie le TransRUN. Le Conseil d'Etat a insisté dans ce sens sur l'importance pour le TransRUN de pouvoir bénéficier d'une participation financière conséquente de la Confédération sur le coût total estimé à 850 millions de francs. Il a rappelé que le projet d'un PPP a été abandonné, à la suite d'une étude menée, dès lors que le projet sera complètement intégré dans le réseau CFF.

La cheffe du DFF a encouragé ce projet d'envergure en relevant des liens à tisser avec les autres villes et cantons. Aux yeux de la conseillère fédérale, l'avenir est bien dans les transports publics et non plus tellement dans les routes.

Concernant la H20 entre Neuchâtel et le Col des Roches, le Conseil d'Etat a souligné également l'importance de ce projet, rappelant qu'il a d'ailleurs été considéré dans le Plan sectoriel des transports de la Confédération comme un élément de base du réseau des routes nationales ayant la fonction de relier la Suisse à l'étranger. En anticipation de l'extension du réseau des routes nationales qui verra le reclassement de cette route nationale, le canton de Neuchâtel travaille donc sur un projet d'aménagement de la H20 entre la frontière française et l'entrée des tunnels sous la Vue-des-Alpes, au sud de La Chaux-de-Fonds. Le projet vise à préparer de bonnes bases pour la réalisation du contournement du Locle et de La Chaux-de-Fonds avant que ce tronçon ne devienne propriété de la Confédération.

Le projet général de la H20 a été devisé à 917 millions en 2009. De par son intégration dans la topographie, il permet une réalisation en étapes échelonnées dans le temps. La liaison entre le Col des roches et la frontière française en fait partie intégrante; quant aux projets d'évitement des villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds, ils ont été mis à l'enquête publique en automne 2010, ce qui permettra de transmettre à la Confédération un projet exécutoire, libre d'oppositions, au moment de l'entrée en vigueur du nouvel Arrêté sur les routes nationales. Ce dernier et le projet H20 permettront de doter alors les Montagnes neuchâteloises de voies de communication modernes et adaptées aux besoins de la population et de son économie. Le Conseil d'Etat a rappelé sa volonté d'aller vite dans ce projet qui avance bien et qui ne vise qu'à sortir le trafic de deux villes sans créer une nouvelle autoroute.

Neuchâtel, le 1^{er} juin 2011